

au cœur de Saint-Paul

UN PROGRAMME
QUI PREND CORPS



ÉCOLE
page 4



TRAVAUX
page 6



ANIMATION
page 11

Sommaire

ÉDITO	p.2
JEUNESSE	p.3
ÉCOLE.....	p.4
PÉRISCOLAIRE.....	p.5
TRAVAUX.....	p.6
URBANISME.....	p.8
CITOYENNETÉ	p.10
ANIMATIONS.....	p.11
TRANSPORTS	p.15
SÉCURITÉ	p.16
COMMÉMORATION.....	p.16
CCAS	p.17
ADMINISTRATION	p.18
MÉTROPOLE	p.19
INFO PRATIQUES.....	p.20
ÉTAT CIVIL	p.20

Edito



Mes chers concitoyens,

La rentrée est déjà lointaine et le cours des activités professionnelles, scolaires et municipales a repris. Mais que s'est-il passé depuis la fin de l'année scolaire et le dernier bulletin municipal ?

Cet été, nos efforts se sont focalisés sur l'école. Alors que nous avons dû batailler pour ne pas fermer de classe ces deux dernières années, nous avons dû ouvrir une dixième classe à l'école en septembre (p. 4). Cette décision, annoncée tardivement, nous a obligés à effectuer de nombreux travaux d'aménagements à l'école. Nous en avons profité pour rafraîchir quelques classes et améliorer ainsi le quotidien des enseignants et des enfants. Nous devons poursuivre ces efforts.

Effets induits de cette classe supplémentaire, le service de restauration scolaire a lui aussi dû être revu, et le service périscolaire de l'Oxalis a été rénové.

Les services techniques ont donc été beaucoup sollicités et les agents présents ont effectué un travail remarquable dans le temps imparti et en période de congés. Ce service a d'ailleurs subi quelques modifications pour en améliorer l'efficacité (p.6).

De son côté, la rénovation de la salle polyvalente se poursuit, avec la validation de l'avant-projet définitif. Les travaux devraient pouvoir commencer au premier trimestre 2018.

Toujours en urbanisme, l'enquête publique concernant la modification du PLU s'est déroulée dans de bonnes conditions (p.9) et a abouti à un avis favorable du commissaire enquêteur. La modification sera vraisemblablement actée d'ici la fin de l'année par un vote du conseil métropolitain.

Des abribus, longtemps réclamés par la municipalité, ont été posés par le SMTC (p.15). Des travaux importants de réfection du réseau d'eau aux Mallets et Charrière Chaude ont également été réalisés (p.7), avec une réfection de l'enrobé qui permettra un meilleur accès à tous les habitants du haut du village. Vous l'aurez compris, de nombreux chantiers voient le jour et l'équipe municipale ne relâche pas la pression pour faire aboutir les dossiers.

La période hivernale approche et nous devons notamment penser au déneigement. Je vous invite pour cela à faire preuve de civisme en veillant à ne pas perturber ce service par des stationnements ou des arbres mal taillés (p.10). Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite avec un peu d'avance de bonnes fêtes de fin d'année !

David RICHARD

Conseil Municipal des Jeunes CMJ



20
ANS
Nettoyons
la nature!

Les enfants acteurs du respect de l'environnement

Le samedi 23 septembre, nombreux étaient les enfants de tous âges et les parents à répondre à l'une des initiatives du CMJ de nettoyer la commune de ses déchets! Le temps était au grand beau et l'opération de propreté s'est déroulée dans la bonne humeur. Plusieurs petits groupes ont parcouru la commune

pour ramasser les débris trouvés de ci de là. La collecte effectuée, un buffet attendait tous les participants. En s'impliquant de la sorte, les enfants de Saint-Paul ont montré par l'exemple qu'ils ont à coeur de préserver et de respecter l'environnement dans lequel ils vivent.

Voici comment les enfants du CMJ ont vécu leur journée :

« Notre journée nettoyage était prévue en mai, mais elle a été reportée au 23 septembre à cause du mauvais temps. On avait prévu des kits de nettoyage avec le magasin Leclerc. Il y avait des gants, des sacs poubelle, des dossards et des foulards pour nous repérer. Nous avons réparti toutes les personnes dans des zones du village. Nous avons ramassé beaucoup de débris et aussi des grosses choses (chaises, tuyaux de piscine...). Nous avons fini cette journée avec un buffet à la mairie.

On remercie les personnes qui sont venues et on espère que les années suivantes le projet se reproduira, avec encore plus de gens. »

RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018

Une rentrée riche en évolutions !



L'école les épis d'Or

Comme annoncé en juin dernier, le groupe scolaire Les Epis d'Or a eu le plaisir d'accueillir une 10^e classe en cette rentrée de septembre 2017 pour accueillir les 261 élèves de cette année scolaire, et l'ensemble des professeurs.

Cette ouverture a impliqué de réaliser pendant la trêve estivale de nombreux travaux d'aménagement à l'école.

Côté scolaire, une nouvelle salle de classe a été aménagée en transformant la salle d'arts en salle de classe. Parallèlement, des travaux de rafraîchissement ont été engagés dans deux classes de maternelles dont les murs ont été repeints, les estrades enlevées, et de nombreuses étagères posées à la demande des professeurs. Un coup de jeune bienvenu sur une école mal entretenue



depuis de très nombreuses années. Le service de cantine a dû être lui aussi réaménagé. Le nombre grandissant d'enfants prenant leur repas à la cantine a nécessité d'agrandir l'espace de restauration et de modifier le service. La municipalité a décidé de transformer une ancienne salle de classe en salle dédiée aux maternelles pour la cantine et le périscolaire. Désormais toutes les

maternelles ont leur propre service de restauration encadré par les ATSEM, qui peuvent ainsi leur consacrer plus de temps. L'accueil périscolaire du matin et du soir pour les plus petits se fait dans ce même lieu.

Pour y accéder, un chemin piétonnier a été matérialisé à l'intérieur du patio permettant un accès direct, et une porte a été déplacée pour sécuriser les

halls des classes de la maternelle. Un local à vélos a enfin été implanté dans la cour de l'école pour permettre de mieux ranger le matériel et libérer de la place dans les couloirs de l'école.

L'ÉQUIPE
MUNICIPALE
ADRESSE
SES REMERCIEMENTS
au personnel technique ayant
participé à ces chantiers,
et aux équipes scolaire
et jeunesse pour leur
implication.

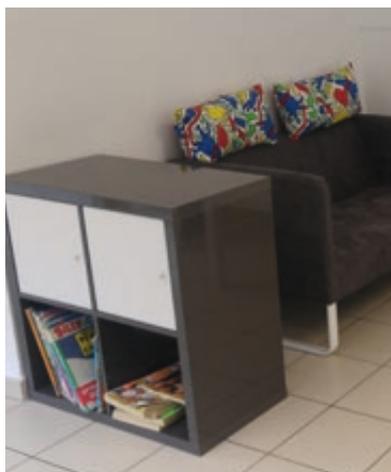
L'Oxalis

DES LOCAUX RAJEUNIS !

Les locaux de L'Oxalis qui accueillent les enfants durant les temps périscolaires et pendant les vacances avaient eux aussi bien besoin d'entretien. Ils ont profité de la fermeture estivale fin août pour faire peau neuve : rafraîchissement des murs, réparations diverses, et un espace entièrement repensé par l'équipe d'animation pour un meilleur accueil

des enfants. De nouveaux meubles colorés et fournitures ont ainsi été installés afin de créer un bel espace, dans lequel les enfants aiment se retrouver.

La pendaison de crémaillère a été faite le 15 septembre avec de nombreux parents. Tous ont fêté ce nouveau lieu de vie visiblement très apprécié par les enfants.





UN GRAND MERCI
à toute l'équipe d'animation qui a su ravir l'été des petits comme des grands!

Retour sur un été... animé!

DU CÔTÉ DU LOCAL DES JEUNES...

15 ados du village sont partis cet été découvrir les plages de Biscarosse, encadrés par leurs animateurs Romy Boucquey, Clément Hemond et Anne-Laure Gothon, responsable de la structure.

Pendant ce séjour ils ont pu apprendre le surf, encadrés par des moniteurs, pratiquer le catamaran, voltiger sur des bouées tractées et profiter des jeux aquatiques du lac Maguide. Ils ont aussi pu escalader la Dune du Pyla pour apprécier le panorama, quelque peu différent des montagnes de Saint-Paul de Varcès!

Dans leur centre d'accueil les rencontres avec d'autres jeunes venus de toute la France leur ont permis de faire des rencontres et des veillées d'échange dans la bonne humeur.

Le séjour s'est achevé par la désormais rituelle soirée pizza en bord de plage, où ils ont pu échanger sur l'expérience de deux semaines de vie en communauté. Encore de bonnes vacances pour nos jeunes qui se sont

ensuite retrouvés le 2 octobre, avec tous les parents, pour la projection du film du séjour et le rappel de bons souvenirs....



...DU CÔTÉ DE L'OXALIS

De son côté, le centre de loisirs de l'Oxalis a accueilli les enfants de 3 à 11 ans durant les mois de juillet et août, avec en moyenne 25 enfants accueillis chaque jour. Des veillées, très appréciées l'été précédent, ont été à nouveau proposées aux plus grands.

Pour les repas, les enfants ont pu profiter au maximum des exté-

rieurs pour déjeuner au grand air, mais aussi du partenariat avec notre prestataire de restauration avec le Foodtruck.

De nombreuses sorties à la journée ont été proposées, permettant cette année la découverte des Merveilles du Dauphiné.

Réorganisation des Services techniques

Conformément à la délibération prise en conseil municipal en début d'année, la municipalité a procédé au recrutement d'un nouveau responsable des Services Techniques. Nous avons ainsi le plaisir d'accueillir dans nos services M. Marc Deslaviere, depuis le 2 novembre.

M. Deslaviere a plus de 20 années d'expérience dans des services techniques de collectivités. Précédemment responsable d'une équipe technique dans une petite commune de la région parisienne et après un

passage dans le secteur privé, il dispose notamment d'une formation et d'une expérience solides sur les espaces verts.

Sa mission consistera à piloter l'équipe des Services Techniques au quotidien et à réorganiser son fonctionnement selon les axes définis par l'équipe municipale.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de nos services et espérons que vous lui réserverez le meilleur accueil.



Marc DESLAVIERE
Responsable des
services techniques

Investir dans la performance énergétique de nos bâtiments

Vous l'avez certainement constaté sur la façade de la Mairie, cet été plusieurs fenêtres de la Mairie ont été changées pour bénéficier d' huisseries à double vitrage, et de nouveaux volets roulants ont été installés. Ces travaux de rénovations ont été entrepris pour améliorer l'efficacité thermique du bâtiment et pour le confort des usagers et occupants.

Le local agricole a quant à lui aussi bénéficié de l'installation d'un volet roulant permettant de sécuriser le matériel communal qui se trouve à l'intérieur et de faciliter l'accès au bâtiment pour les services techniques.



Aménagements de Lourme

Afin d'améliorer la sécurité des piétons et de continuer à embellir notre village, quelques aménagements ont été effectués du côté du lotissement de Lourme. Réalisés en régie par les services techniques, ils ont permis de remettre à neuf le trottoir à l'entrée du lotissement, d'aménager le coteau, de préparer un aménagement fleuri l'année prochaine, et de faciliter le passage des poussettes sur le trottoir d'en face avec l'installation de bateaux à chaque extrémité.



Changement de la conduite d'eau potable dans le secteur les Mallets



D'importants travaux ont été entrepris sur le réseau d'eau potable depuis le 18 septembre entre le secteur du Mont et les Mallets. Le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable était devenu indispensable car d'anciennes conduites passaient toujours à l'intérieur de certaines propriétés privées. Afin de se mettre en conformité avec le règlement intérieur de l'eau, voté en Conseil métropolitain, et d'améliorer la qualité du réseau en réduisant les fuites, la Métropole, en lien avec la Commune, a donc décidé d'initier ces travaux pour que le réseau emprunte désormais exclusivement le domaine public.

CE CHANTIER D'IMPORTANCE AURA DURÉ 2 MOIS.

La faible largeur de la route a rendu les travaux plus difficiles et limité l'accès aux riverains pendant cette période. Pour ne pas trop perturber le chantier en déplaçant les engins à chaque passage de voiture, la circulation a été un peu perturbée. Mais malgré quelques difficultés, les habitants ont été compréhensifs et le chantier a été très bien géré par la Métro. Les riverains peuvent aujourd'hui bénéficier d'un réseau flambant neuf, et d'un enrobé refait sur l'intégralité de la route. Un atout bien appréciable au démarrage de l'hiver. Nous remercions l'entreprise COLAS ainsi que la maîtrise d'ouvrage de la METRO pour ce chantier très bien mené.



Protection du terrain de foot contre les sangliers

Ces deux dernières années, les sangliers qui vivent dans nos montagnes ont provoqué quelques dégâts sur le terrain de foot. En période sèche l'été, il est en effet fréquent qu'ils viennent se rafraîchir du côté de l'arrosage automatique du terrain. Les coûts de réparation étant parfois élevés, la municipalité

a décidé d'installer un grillage de protection le long de la balustrade autour du terrain. Cette installation a été réalisée à la rentrée pour protéger le terrain. Si quelques aménagements supplémentaires sont encore à mettre en œuvre, il semble que la solution ait été efficace cette année.



Maison Rochas – un dossier clôturé

La vente des derniers lots de la maison Rochas a été réalisée le 17 juillet. Cet acte clôture un dossier qui a généré de nombreuses discussions. Rappelons que cette décision figurait dans notre programme électoral, à partir du moment où la réhabilitation était hors de portée de

la commune financièrement parlant. Le cahier des charges qui avait été défini a permis de préserver au mieux le caractère architectural du bâtiment, l'aménagement de la cour n'a pas permis de conserver les arbres.. Les travaux entrepris par les nouveaux propriétaires sont encore

en cours, mais nous ne doutons pas qu'une fois terminés, ils auront permis de rénover avec goût ce bâtiment situé au cœur de la commune.

AFU du charbonnier encore un dossier soldé.

Avant l'été, les comptes de l'Association Foncière Urbaine (AFU) du Charbonnier, créée en novembre 2006, ont été soldés et clos. Cette opération qui aurait dû être réalisée il y a bien longtemps, était restée en suspens. Pour l'histoire, l'AFU du Charbonnier a été créée par la Commune de Saint-Paul de Varcès et d'autres propriétaires fonciers, après l'acquisition de la maison

ROCHAS et de son terrain attenant de près de 6 700m².

Un lotissement de sept maisons (lotissement du Charbonnier) a été réalisé par l'AFU et a permis à la commune de percevoir un bénéfice issu de la vente des terrains lotis, qui devait être utilisé pour rénover la maison Rochas. D'autres choix avaient finalement été effectués par la précédente équipe municipale,

mais les comptes n'avaient jamais été clos. C'est maintenant chose faite, et il ne reste désormais qu'à dissoudre l'association.

La clôture de ces comptes a permis à la commune de récupérer sa part de la trésorerie restante, à savoir 8050 €.

Projet du Villarey

Depuis la fin de l'année scolaire, le projet du Villarey a lui aussi avancé. Deux réunions publiques ont été tenues pour préciser le projet, avec la présentation au mois d'octobre d'un avant-projet sommaire et de réponses aux questions évoquées lors de la concertation. Le projet continue en vue du dépôt des permis d'aménager et de construire au mois de janvier, et la finalisation des discussions avec l'EPFL pour le rachat du terrain.

Désaffectation du champ de bosses et de l'extension du Skate Park

Dans le cadre du projet Villarey, les parcelles sur lesquelles sont installées le champ de bosses et l'extension du City Park, doivent être désaffectées avant d'être déclassées du domaine public de la commune.

L'accès à ces espaces publics est dorénavant interdit, comme expliqué dans l'arrêté municipal affiché sur le terrain.

Des solutions sont envisagées pour trouver un nouvel emplacement à ces équipements particulièrement appréciés par les jeunes habitants de la commune.





Salle polyvalente

Après l'élaboration des avant-projets, le dossier PRO pour la rénovation de la salle polyvalente a été finalisé. Le système de chauffage a été validé avec un chauffage par granulés bois.

Le permis de construire a été déposé

et est en cours d'instruction et la préparation des appels d'offres pour les entreprises et artisans va pouvoir démarrer en fin d'année. Les travaux sont quant à eux prévus pour un démarrage vers la fin du 1^{er} trimestre 2018.

A noter également que la commune a pu négocier deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts, pour financer cet équipement, dont un d'un montant de 1,3 millions d'euros à taux zéro.

Modification du PLU

LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU A PASSÉ DE NOUVELLES ÉTAPES IMPORTANTES.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre au 3 octobre derniers, comprenant plusieurs permanences du commissaire enquêteur. 13 observations ont été déposées par 8 personnes différentes, 9 courriers ont été envoyés ou déposés

en mairie et 5 observations ont été produites sur la plateforme de la Métropole dédiée à l'enquête. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, avec quelques réserves qui ont été prises en compte par la municipalité.

Après la présentation de cette modification aux services de la métropole, le calendrier prévoit un vote officiel en conseil métropolitain au mois de décembre. Le PLU modifié sera alors applicable.

Illuminations de Noël



Qui dit début de la période hivernale dit aussi installation des illuminations de Noël. La commune de Saint-Paul de Varcès se pare en effet de lumières pour les fêtes de fin d'année. Selon la volonté de l'équipe municipale, l'ensemble des illuminations acquises depuis le début de mandat est en ampoules à LEDs,

ce qui réduit fortement la facture énergétique tout en préservant l'environnement. Une ampoule à LED équivaut à environ 1 Watt tandis qu'une ampoule traditionnelle en dépense une quarantaine. C'est donc moins d'énergie consommée, et une plus grande durée de vie puisque celle-ci peut atteindre 35 ans. La plupart des installations sont pourvues de prises électriques adaptées, permettant de raccourcir le temps de pose, certaines installations restant quant à elles positionnées toute l'année pour réduire les coûts. Pour quel coût justement ? Chaque année, la commune a fait le choix de

consacrer environ deux mille euros par an, soit à peu près un euro par habitant, en achat de nouveaux accessoires lumineux. Combiné à un achat malin en période de promotions, cette politique permet à la commune de se constituer au fil des ans un beau parc de lumières à déployer sur l'ensemble du village, en essayant de contenter tous les hameaux du village.

De quoi ravier, comme l'espère l'équipe municipale, petits et grands en cette période de fêtes, sans pour autant grever les finances communales.

POUR FACILITER LA VIE EN COMMUN, ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES!

La municipalité a été interpellée à de nombreuses reprises cette année par les habitants de notre commune au sujet de comportement divers portant préjudice aux bonnes relations entre voisins, et nous avons par ailleurs constaté quelques manquements aux obligations de chacun pouvant nuire à la sécurité de tous. Nous tenions à rappeler une dernière fois ces règles.

Stationnements gênants

**ATTENTION
AUX AMENDES!**

Respecter les aires de stationnement. Il est rappelé aux habitants que stationner sur les routes ou les trottoirs peut gêner la circulation, le passage des piétons et des vélos. Les véhicules doivent être rentrés dans les cours et/ou garages quand ils sont existants pour éviter les accrochages. (Décret n°2012-1109 du 1^{er} octobre 2012 - art. 17). Les habitants ayant été sensibilisés et prévenus, si les désordres perdurent, la brigade de gendarmerie de VIF a fait savoir par la voix de son Commandement (voir article « voisins vigilants »), qu'elle verbalisera les voitures en infraction.

Le cas particulier du déneigement

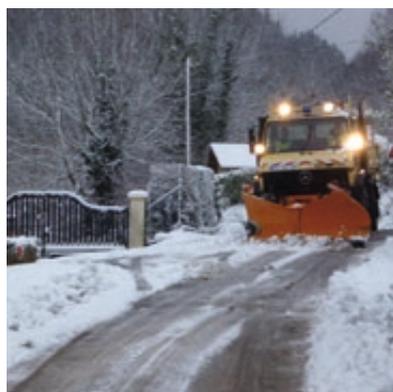
En vertu de ses pouvoirs de police (article L.2212-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales), le maire doit veiller à assurer la sûreté et la sécurité du passage dans les rues, places et voies publiques. Cela sous-entend la mise en place d'un service de viabilité hivernale pris en charge par les services techniques pour déneiger et enlever la neige et le verglas sur les voies et espaces publics. Il existe deux circuits de déneigement : l'un sur la partie « haute » de la commune, l'autre sur la partie "basse". Ils sont effectués en paral-

lèle par les agents techniques répartis en deux équipes.

La commune ne peut être tenue pour responsable des dégâts éventuels occasionnés par le déneigement lorsque les véhicules sont stationnés sur le bord de la route. Si vous ne pouvez pas rentrer votre véhicule dans un garage, pensez donc à stationner à un endroit qui ne gêne pas le déneigement. Dans cette hypothèse, les services communaux ne peuvent être tenus pour responsables d'une éventuelle accumulation de neige qui gênerait l'accès à votre véhicule.

10

au cœur de Saint-Paul - n°6 - décembre 2017



Autres règles pour le déneigement

Nous rappelons à chacun que le déneigement ne fonctionnera que si les habitants y prennent part également. Les riverains de la voie publique doivent participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige au droit de leur façade ou de leur terrain sur une largeur égale à celle du trottoir. Il est également évidemment interdit de répandre la neige ou la glace sur la chaussée. Sur ces emplacements, la lutte contre le verglas peut être réalisée en jetant au-devant des habitations des cendres, du sable ou de la sciure de préférence. Nous vous remercions tous par avance pour votre contribution, indispensable pour rendre nos routes sécurisées en période de neige.

Les règles de tailles des haies

C'est en effet pour une question de sécurité sur la voirie, qu'il appartient à chaque propriétaire de veiller à ce que les plantations n'empiètent pas sur le domaine public : les arbres ou haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. Le Code général des collectivités territoriales prévoit

qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais découlant de ces opérations étant alors à la charge des propriétaires négligents.

Nous incitons donc tous les propriétaires à tailler leurs haies et arbres en limite de propriété, afin de s'assurer du maintien de l'accès au domaine public pour tous, et en toute sécurité.

LE CAS PARTICULIER DU DÉNEIGEMENT

L'élagage des arbres et haies limitrophes de la chaussée est également important pour permettre un accès correct aux engins de déneigement sur les voies publiques. La priorité du déneigement est donnée aux routes communales principales, à l'accès aux secours et aux ramassages scolaires avant toutes les autres voiries, et les services feront au mieux pour que les habitants puissent se rendre dans les meilleures conditions possibles à leur travail.



Fête de la musique une soirée plébiscitée !

Le 23 juin dernier, la municipalité et la commission extra-municipale Animations avaient organisé la fête de la musique à St Paul. La chaleur importante du mois de juin n'a pas découragé les habitants qui se sont retrouvés en nombre sur la place de l'Eglise et le parvis de la mairie. Comme d'habitude, la chorale des enfants a ravi les spectateurs, avant de laisser la place à Vassily Picco et Cédric Oppé rappeurs de la commune. Puis c'est le groupe Stand

Up, qui compte parmi ses membres Jean-François Saïdi, bassiste de St Paul, qui a terminé la soirée musicale. Une programmation qui a fait l'unanimité des spectateurs, qui ont profité jusqu'à très tard de la musique, des pizzas de Kev' et de la buvette tenue par Body Danse. Un grand merci à tous les musiciens qui ont animé cette soirée, et à tous les habitants venus partager cette belle fête marquant le début de l'été.



Fête Nationale le 13 juillet, une Fête intergénérationnelle

Comme chaque année depuis le début du mandat, la fête a rassemblé une foule immense, où se côtoient petits et grands réunis pour passer une soirée festive et conviviale ensemble. La fête fut belle, c'est sous un magnifique soleil que le groupe Les Fuego de Rumba sous des airs tziganes ont commencé les festivités, avant le feu d'artifice qui a illuminé le ciel de notre village.

Notre DJ Gérald a fait danser les personnes présentes, les bracelets fluos de la commission animation se sont agités sur la piste comme des petites lucioles, et la chaleur aidant la buvette tenue par l'USSPV foot a été plus qu'appréciée.



Forum des associations

Comme chaque année au mois de septembre de nombreuses associations Saint Pognardes et des communes environnantes étaient présentes pour le Forum des Associations: foot, yoga, tennis, badminton, sculpture sur bois, cours de peinture et bien d'autres encore, l'offre était riche et diversifiée. Qu'elles soient culturelles ou spor-

tives, elles ont attiré de nombreux habitants venus s'inscrire pour leur activité de l'année ou tout simplement pour s'informer.

Les agents de la bibliothèque ont renseigné les personnes venues à leur rencontre des horaires et des animations littéraires prévues cette année afin de donner à chacun le goût de lire.

Le SMTC était également présent pour présenter l'Autostop partagé récemment mis en place sur la commune.

Un bel après-midi sous le soleil, merci aux présidents d'association ainsi qu'à tous les bénévoles qui font vivre notre village tout au long de l'année.

Semaine marocaine

Sous l'impulsion de Denis Metzger, conseiller municipal délégué à la Culture, le service Culture de la mairie et l'association Un Livre au Soleil ont organisé cet automne une semaine marocaine comportant de nombreuses animations, avec le soutien financier du Département de l'Isère. Elle a commencé avec l'arrivée de Hamid Khantour, peintre Marrakchi en visite en France et plus précisément à Saint-Paul de Varcès. Des ateliers enfants adultes ont été organisés, avec un véritable succès. Les artistes du jour sont repartis avec deux tableaux de leur réalisation, sous les conseils et le regard du peintre marocain.

Le vernissage de son exposition de peinture a rassemblé des connaisseurs et habitants de la commune, en présence de plusieurs élus.

Le 27 octobre, la projection du documentaire de Yann Arthus Bertrand « le Maroc vu du ciel » fut un grand plaisir, les couleurs, la musique et le récit ont charmé le public venu en nombre dans la salle du conseil.

La semaine s'est poursuivie par un conte nommé « Le pouvoir du Thé la menthe » raconté par Abdellatif de l'association Livre de Contes. Il a fait rêver les enfants et les adultes, et cet échange s'est terminé par un verre de thé et des petits gâteaux du « pays ».

Petit rappel certaines toiles du peintre marocain seront à vendre sur le marché de Noël.



12

au cœur de Saint-Paul - n°6 - décembre 2017

Passage de l'UT4M



La cinquième édition de la course de montagne, l'UT4M, s'est déroulée du 16 au 20 Août 2017. Les 2300 coureurs inscrits avaient le choix cette année, selon leur niveau et leurs envies, entre 10 courses, dont la plus extrême L'UT4M160 Xtrem de 169km et de 11 000 mètres de dénivelé positif forme une boucle au départ de Grenoble en passant par les 4 massifs montagneux que sont le Vercors, le Taillefer/Oisans, Belledonne et la Chartreuse. Les courses empruntent en grande partie les

sentiers de Grande Randonnée des Alpes et les sentiers locaux tracés par le SIPAVAG. Les 16 et 18 août, les coureurs sont passés par Saint Paul de Varcès en ayant affronté la redoutable descente du Col de l'Arc, qui de 1930 m vous amène à 370 m d'altitude en en peu moins de 8 km. Un point de ravitaillement était installé devant l'église et de nombreux coureurs ont trouvé avec la fontaine matière à se rafraîchir.



ELLE L'A FAIT !

ÉLODIE, SAINT POGNARDE A ACCEPTÉ DE RÉPONDRE À NOTRE PETITE INTERVIEW D'APRÈS COURSE

Le Bulletin : Alors Elodie ce n'était pas trop dur ?
Non ça allait. J'en garde un bon souvenir et puis je courais sur mes terres ! Je termine 8^e de ma catégorie sur les 42 km que compte la partie Vercors.

Le Bulletin : Comment s'est passée cette descente redoutée du col de l'Arc vers Saint-Paul ?
En fait, super bien ! J'adore cette descente technique et c'est en fait là où j'ai refait un peu de mon retard après un coup de moins bien avant le col de l'Arc et puis, c'était un beau moment en arrivant à St Paul, car ma famille m'attendait au ravitaillement.

Le Bulletin ; Alors, à refaire ?
Peut être...

4

Cette année, quatre Saint-Pognards étaient dans la course. Elodie, Pascal, Philippe et Martin, sont venus se frotter aux amateurs de dénivelés en solo ou en relais. De nombreux habitants sont venus encourager tous les coureurs.

Concert pour Blanche

Depuis maintenant 8 ans l'association « Une belle histoire » organise son concert pour Blanche, association créée par ses parents pour réunir autour de Blanche petite fille autiste de notre village une équipe de volontaires afin de l'aider à s'éveiller.

En ce premier jour d'automne de nombreuses personnes étaient

présentes en l'église de St Paul de Varcès, Claudine et Dominique accompagnées par Amandine au piano ont traversé les saisons sur des airs d'opéra, Brahms, Offenbach Puccini, Rossini et bien d'autres encore.

Pour terminer ce très beau moment, le public a entonné la chanson de Jean Ferrat « La Montagne ».



Journées du Patrimoine 2017: Saint-Paul de Varcès se met au vert

LES 15, 16 ET 17 SEPTEMBRE DERNIERS AVAIENT LIEU DANS TOUTE LA FRANCE LES JOURNÉES DU PATRIMOINE.



Les 15, 16 et 17 septembre derniers avaient lieu dans toute la France les Journées du Patrimoine.

A Saint-Paul de Varcès, le thème de cette année portait sur les arbres remarquables de notre village. L'association Saint-Paul de Varcès Culture, aidée de Vrai Patrimoine, a organisé plusieurs animations, conférences, atelier, diaporama, expositions.

Les explications en détail de la vie des tilleuls, des noyers, des sapins, des épicéas, des châtaigniers et de biens d'autres espèces présentes sur le territoire de la commune ont

ravi les personnes présentes. Un habitant exposait pour l'occasion sa collection d'objets en bois.

Lors de l'inauguration, un moment bien sympathique a eu lieu avec la chorale « Au fil du temps » qui a fait partager à l'auditoire des chansons ayant pour thème... les arbres.

Samedi après-midi en collaboration avec l'association SPDV Nature une balade nature à travers le village était proposée aux personnes présentes.



Décembre à Saint-Paul

CE MOIS DE DÉCEMBRE, SYNONYME DE TEMPS FORTS À SAINT-PAUL DE VARCES, REVÊT UN CARACTÈRE PARTICULIER À L'INITIATIVE DU SERVICE ANIMATION ET DE LA COMMISSION ANIMATION.

TÉLÉTHON

Les illuminations installées par les services techniques lors de ces fêtes de fin d'année viennent égayer l'élan de solidarité autour du téléthon prévu cette année le dimanche 10 décembre sur la place du village.

La commission animation et de nombreuses associations ont établi le programme de cette année, pensez bien à réserver votre brioche qui sera livrée le vendredi 08 décembre à 16h30 à l'école ainsi que toute la journée du 10 décembre, un grand merci à notre boulanger pour sa participation. Le repas sur place ou à emporter sera préparé et servi par des bénévoles et des élus, des diots, frites en passe de devenir une tradition.

Sans tout vous dévoiler vous pourrez aussi vous déhancher pour combattre autant le froid que la maladie mais aussi apprendre à donner une 2^e vie à vos capsules de café.

Une belle journée en perspective qui se terminera par la ronde des habitants signe de la mobilisation de tous.

MARCHÉ DE NOËL

Le 16 décembre c'est avec plaisir que la commission animation vous retrouvera sur le marché de Noël place de l'église. Cet événement dernier de l'année avant que chacun ne profite des fêtes en famille sera l'occasion d'un moment convivial tout en faisant ses emplettes.

Des chants de Noël, la visite du père Noël raviront petits et grands et égayeront cette journée festive.

COLIS DE NOËL

Nos anciens se verront remettre le 8 décembre le traditionnel colis de Noël lors d'une soirée conviviale, un moment d'échanges important entre les générations puisque le Conseil Municipal des jeunes sera présent, selon le souhait de l'équipe municipale.

Calendrier des manifestations

DÉCEMBRE 2017

Vendredi 8 décembre

Conférence "La ruée vers l'or au Niger"
Colis de Noël du CCAS

Dimanche 10 décembre

Téléthon

Jeudi 14 décembre

Cercle de lecture adulte

Vendredi 15 décembre

Club Lecture Junior

Samedi 16 décembre

Marché de Noël

Vendredi 22 décembre

Spectacle « Solo » offert aux élèves des Epis d'Or

JANVIER 2018

Vendredi 5 janvier

Galette des Rois du CCAS pour les anciens

Samedi 13 janvier

Concert des Musiciens du Louvre

Vendredi 19 janvier

Club Lecture Junior

Samedi 20 janvier

Vœux du Maire à la population

Vendredi 26 janvier

Goûter des rois à l'école

Dimanche 28 janvier

Concert Gospel avec La Gospel Train Academy



Autostop organisé

Dans le cadre du schéma de mobilité du Grand Sud de la métropole, un programme sur les nouvelles mobilités a été lancé par la métropole depuis septembre 2017. L'autostop au quotidien en est une composante. Claix et Saint-Paul de Varcès ont été les communes choisies pour tester ce nouveau service, avant de se déployer plus largement sur tout le Grand Sud de la métropole.

Le principe est d'offrir une nouvelle possibilité de déplacement notamment en zone peu dense, en complémentarité de l'offre classique de transports en commun. Il s'agit concrètement de fournir aux

auto-stoppeurs et aux conducteurs les outils adéquats pour optimiser et donner confiance à cette pratique: des fiches à imprimer pour préciser sa destination aux automobilistes, un autocollant à apposer sur le pare-brise, une carte d'inscrit, des supports d'information sur les bonnes pratiques, une autorisation parentale pour les 16-18 ans, un site Internet dédié et une application pour smartphone.

Ce service est lancé dans le Territoire Grand Sud de la métropole cet automne avec l'implantation de nombreux panneaux. Il sera suivi pendant un an.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



PLUS D'INFORMATIONS

autostop.metromobilite.fr

ou www.rezopouce.fr

Tel: 05 63 05 08 00



Abribus

Sur l'insistance de la municipalité et pour répondre aux demandes des habitants et utilisateurs, de nouveaux abris bus ont été installés pour la rentrée à ONGRIE et à LOURME. Les jeunes collégiens notamment pourront ainsi se retrouver à l'abri en cas d'intempéries et seront également mieux protégés de la route. Un autre abri bus pour l'arrêt du MONT est actuellement à l'étude par le SMTC.

Les nouveaux Minibus

Pour permettre la réalisation des activités périscolaires et le déplacement des anciens en toute sécurité, l'équipe municipale a décidé il y a quelques mois de remplacer ses anciens véhicules vieillissants par de nouveaux véhicules 9 places. Cet investissement permettra donc non seulement d'améliorer le confort et la sécurité des passagers mais également de diminuer les frais d'entretien, donc de fonctionnement, liés à l'entretien des anciens véhicules.

Les minibus, floqués aux couleurs de notre commune, ont été livrés au début de l'été.

Une subvention de la CAF de l'Isère représentant quasiment le montant d'un véhicule a été demandée et obtenue par la municipalité. Un bon investissement pour la commune permettant la mise à disposition de matériel de qualité sans pour autant trop grever les finances communales.

Quant aux anciens véhicules, l'un est en passe d'être vendu et le deuxième

est déjà utilisé par les services techniques, après l'avoir réaménagé en camion-atelier.



Réunion Vigilance Citoyenne

Lundi 9 septembre en soirée, dans le cadre du dispositif vigilance citoyenne, deux gendarmes de la brigade de Vif ont animé l'une des deux réunions annuelles dans la salle du conseil de la mairie, en la présence de Monsieur le Maire.

Cela a été l'occasion également pour le Major CLERICO, récemment arrivé à Vif pour prendre le commandement de la brigade, de présenter à l'auditoire les actions menées et les faits locaux durant le dernier semestre.

Il a exprimé les grands axes de son action à venir tout en soulignant la participation active de la commune de St-Paul de Varcès avec ses 45 adhérents déclarés au dispositif depuis 2015 en croissance de plus de 30 % depuis cette date.

Les gendarmes ont profité de cette réunion pour rappeler que la période automnale, avec la nuit tombant très tôt dans la journée, est une période propice aux cambriolages. Faites le 17 pour signaler tout fait qui vous paraît suspect.

Le Maire et le Commandant ont rappelé à l'auditoire tout l'intérêt qu'ont les habitants à participer à cette action de vigilance citoyenne, tant pour assurer une sérénité dans le village mais aussi en devenant des acteurs de la chaîne de secours dans leur quartier.

Pour adhérer à ce dispositif gratuit, il suffit aux habitants de se faire connaître auprès de la mairie ou de la gendarmerie de Vif.



VIGILANCE citoyenne

COMMÉMORATION

Commémoration du 11 novembre

Ce 11 novembre, Mr le maire, accompagné des élus de la commune, de représentants des autorités civiles et militaires, des anciens combattants, de représentants de l'UMAC et du Souvenir Français ainsi que du CMJ et des représentants de l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale et d'associations de la commune, a célébré la commémoration de la fin de la Grande Guerre, qui s'inscrivait cette année encore dans le cycle du centenaire de ces commémorations. Une version d'époque de "La Madelon" a pu être diffusée juste avant que l'assemblée entonne La Marseillaise.

A noter la présence cette année de M. André BONNAUD, fils d'un soldat disparu dont le nom figure sur le monument du Champ de la Porte, et qui a honoré de sa présence notre cérémonie. Un beau symbole du devoir de mémoire que nous devons entretenir.



le saviez-vous ?

L'armistice marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre.

Le cessez-le-feu fut effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 8 millions de morts, d'invalides et de mutilés. Les généraux allemands et alliés se réunirent dans un wagon restaurant aménagé provenant du train d'État-Major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Plus tard, en 1919, à Versailles, sera signé le traité de paix du même nom, qui mit réellement fin à l'état de guerre.

LA GUERRE EST FINIE
L'Armistice a été signé ce matin
LES HOSTILITÉS ONT CESSÉ A ONZE HEURES
Paris, 11 novembre (officiel) — L'Armistice (un L'Armistice) signé au wagon restaurant aménagé provenant du train d'État-Major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Compositions florales

Vendredi 29 septembre, une dizaine de membres du Club des Muguetts ont participé à un atelier créatif. Plusieurs compositions florales ont été réalisées en utilisant différents supports. L'automne était le sujet de la présentation, amenant naturellement l'utilisation de courges, marrons, mousses, pommes, glands, noix... Une grande partie des fleurs a été offerte gracieusement par le fleuriste de Pont-de-Claix « Miss Fleurs », que nous remercions pour sa gentillesse.

Les réalisations ont été exposées samedi et dimanche après-midi dans la salle du club place de l'église. Les visiteurs ont pu apprécier l'accueil chaleureux des membres.

Prochain rendez-vous pour une nouvelle exposition au printemps 2018!



Les nouveaux St Pognards accueillis par l'équipe municipale

Le 17 novembre dernier, les nouveaux habitants de notre village étaient conviés à une cérémonie informelle et conviviale pour leur accueil par la municipalité. Plus de 40 personnes ont répondu à l'invitation et ont pu rencontrer plusieurs membres de l'équipe municipale. M. le Maire leur a souhaité la bienvenue et leur a présenté succinctement la composition du conseil municipal, les différentes équipes à leur service, les structures municipales ainsi que les activités et services disponibles sur la commune (com-

merces, artisans, associations...). Il leur a également présenté brièvement les grands projets en cours et leur a offert le livre de St-Paul pour en apprendre plus sur l'histoire et l'environnement de notre village. La cérémonie s'est terminée par un verre de l'amitié pendant lequel les discussions ont continué sur des sujets divers entre les élus et les nouveaux habitants. Nous remercions les participants de leur bonne humeur et leur donnons rendez-vous lors des prochaines manifestations.



Félicitations !

Une fois n'est pas coutume, la remise des cadeaux de naissance s'est tenue le Samedi 14 octobre dans la salle des anciens. Les membres du CCAS ainsi que les élus ont voulu mettre à l'honneur les nouveau-nés de la commune nés entre avril et septembre. Il y a eu 10 naissances sur cette période.

À cette occasion, nous avons pu féliciter les parents mais également souhaiter la bienvenue à leur petits, en leur offrant un cadeau de naissance. Ce moment de convivialité et d'échange s'est déroulé autour d'un verre de l'amitié et d'un buffet préparés par les membres du CCAS.



Le PACS désormais en mairie

A PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017, LES PERSONNES SOUHAITANT CONCLURE UN PACS DOIVENT DÉSORMAIS SE PRÉSENTER EN MAIRIE AU LIEU DU GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE. CE CHANGEMENT EST INSTAURÉ PAR LA LOI DU 18 NOVEMBRE 2016 DITE DE MODERNISATION DE LA JUSTICE DU XXI^E SIÈCLE.

La demande doit être accomplie auprès d'un officier d'état civil de la commune (comme le Maire ou ses adjoints) où ils décident d'habiter ensemble ou, « en cas d'empêchement grave (...), devant l'officier de l'état civil de la commune où l'un d'eux habite » (art. 48 de la loi). Toutefois, cette demande peut aussi être

faite auprès d'un notaire.

Les documents demandés sont les suivants :

- La convention de PACS
- La déclaration conjointe d'un PACS et des attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune
- Un acte de naissance

- Une pièce d'identité en cours de validité

A noter, les personnes divorcées doivent aussi transmettre le livret de famille de leur ancienne union avec mention de divorce.

Immatriculation des véhicules et permis de conduire : la Préfecture à l'ère du numérique

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, il n'est désormais plus nécessaire de se déplacer en Préfecture ou sous-Préfecture pour effectuer les demandes d'immatriculation des véhicules ou celles du permis de conduire.

Quatre téléprocédures relatives aux immatriculations sont disponibles sur la plateforme : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Deux téléprocédures relatives aux permis de conduire sont également disponibles sur : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Dernière Minute l'opposition dans la volonté de nuisance !

Au mois de juin 2017 le conseil municipal a autorisé la vente d'un local professionnel aux Tapaux à la kinésithérapeute qui le loue actuellement. Mmes Deuil et Legrand et MM Diaz et Michaud nous ont fait recours gracieux pour annuler cette délibération pendant l'été. Pourtant habitués à ces recours systématiques sur à peu près tous les sujets, qui ne visent qu'à ralentir nos réalisations, nous avons été surpris de recevoir le 14 novembre 2017 un recours en contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Les raisons évoquées nous ont laissés pantois ; M. Diaz explique que puisque le

cabinet fonctionnait bien, le local aurait dû être vendu... plus cher !

Peu importe les estimations de France Domaine, organisme d'État qui évalue tous les biens publics avant leur mise en vente. L'opposition, qui aurait dû vendre ces commerces depuis longtemps pour rembourser les emprunts de la zone commerciale, s'élève contre une vente qui permettrait à des commerçants ou professions libérales actifs de notre commune de s'installer et de continuer à faire vivre cette zone commerciale et rendre services aux St Pognards.

Nous connaissons la difficulté à trouver de nouveaux

commerçants désirant s'installer pour de bon dans les petites communes, et contrairement aux insinuations de l'opposition les loyers et les prix demandés sont déjà dans la fourchette haute du marché. Ce recours annule de facto la vente du local à court terme, et met fin aux suites que nous pourrions donner aux autres commerçants intéressés par le même dispositif. Il implique également des frais d'avocat que la commune va devoir payer pour l'instruire, avec l'argent du contribuable.

Les élus d'opposition ont donc décidé de continuer à travailler contre la majo-

rité municipale (c'est une constante), mais également contre les commerçants et professions libérales du village, et, in fine, contre les habitants. Dommage que la petite politique l'emporte sur l'intérêt général...

GEMAPI – Quel impact ?

La loi MAPTAM et la loi NOTRE imposent un transfert de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au plus tard au 1^{er} janvier 2018.

Cela concerne, entre autres :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien ou l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès
- la défense contre les inondations
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Dans notre contexte local, 3 grands cours d'eau, l'Isère, le Drac et la Romanche sont particulièrement ciblés, mais des crues torrentielles sont toujours possibles sur des affluents. Un bon nombre de communes sont donc concernées.

Afin de répondre à la loi, il nous faut réfléchir à une nouvelle gouvernance du sujet actuellement porté par plusieurs syndicats (Symbhi, Sigreda, Adidr, Sitse, Sil...) mais également aux moyens humains, financiers qui seront nécessaires à cette nouvelle prise de compétence.

Et pour cela... une nouvelle taxe va voir le jour puisque l'Etat a transféré cette compétence sans transfert des moyens financiers. 2,5 Millions d'Euros devaient ainsi être collectés, jusqu'à ce qu'un amendement présenté par l'exécutif de la Métropole, en conseil du 29 septembre dernier, revoie déjà le chiffre des dépenses à la hausse... A suivre donc.



Le Rondeau et l'A480



Qui n'a pas constaté l'allongement, d'années en années, du temps de trajet en voiture pour se rendre vers l'agglomération de Grenoble. Pour y remédier, le 15 septembre 2016, l'Etat, le Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole et le concessionnaire de l'A480 (AREA) - avait présenté un protocole d'intention qui définissait des objectifs partagés et les premiers principes d'aménagement des infrastructures routières du Rondeau et de l'A480. La réalisation de ces aménagements a 4 objectifs qui avaient été fixés dans le protocole d'intention signé par l'Etat, l'AREA et le Département de l'Isère :

- de fluidifier la circulation journalière des 100 000 véhicules qui les empruntent, par la mise à deux fois trois voies et le réaménagement de l'échangeur du Rondeau
- d'empêcher l'arrivée de nouveaux trafics Nord Sud sur l'A480, par la conservation des 2 fois 2 voies au Nord et au Sud
- Réduire l'impact de l'infrastructure sur le cadre de vie et l'environnement
- Créer les conditions d'une mobilité durable avec l'étude sur le covoiturage

LES DATES CLÉS DU PROJET :

Novembre 2016 :

Signature d'un protocole d'intention sur l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau entre les quatre partenaires (État, Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole et Aréa).

Juillet 2017 : Premières réunions d'informations sur le projet.

2019 : Travaux d'aménagement.

2022 : Mise en service.

Les débuts des travaux commenceront en 2019 pour une mise en service prévue en 2022.

Vos conseillers métropolitains appuient ces aménagements mais regrettent que l'aménagement à 2x3 voies se fasse sur la même largeur que les deux voies actuelles. Nous craignons des problèmes de sécurité qui ne seront pas résolus par la diminution de la vitesse à 70km/h et pour cette raison, nous nous sommes abstenus sur cette délibération

le saviez-vous ?



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

49 communes
rurales ou urbaines,
de plaine ou de montagne,
dont St Paul de Varces

450 000 habitants

11^e agglomération nationale
(par sa taille).



Commune de
Grenoble-Alpes Métropole

2234 habitants
(au 1/06/2017)

1989 hectares de superficie

entre 293 m et 2047 m
d'altitude



Infos pratiques

CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

NAVETTE COURSES POUR LES ANCIENS

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88 avant le mercredi midi

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	04 76 76 75 75
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde	15
Police secours	17
Gendarmerie de Vif	04 76 72 63 22
Pompiers	18
Secours en montagne	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro	0 800 500 027

État-Civil

Naissances

Clément JOLIS, le 02/01/2017,
 Raphaël HOMS, le 09/05/2017,
 Mélia PISIOS, le 12/06/2017,
 Luka RINGWALD, le 02/07/2017,
 Saul MAGNIN, le 19/07/2017,
 Sandro MARCEL, le 31/07/2017,
 Louis PIGEON, le 25/08/2017,
 Margaux GARCIN DUTOUR, le 05/10/2017.

Mariages

Julie RUBIO et Melvyn BALMAIN, le 09/09/2017,
 Sandra VOLLAND et Benoît DAMBLANT, le 23/09/2017,
 Karine VAILLANT et Loïc JACQUET, le 30/09/2017.

Décès

Vincent NEVOT, le 28/06/2017,
 Valery GODEL, le 17/09/2017,
 Caroline CARMINATI, le 11/10/2017,
 Constant GODEL, le 20/11/2017.

DÉCHETTERIE

• **Été (21 avril-20 octobre)**

lundi, mercredi, samedi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 18h

• **Hiver (21 octobre-20 avril)**

lundi, mercredi, samedi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

BRUITS DE VOISINAGE

Horaires à respecter pour tout type de nuisances sonores

(y compris les travaux de jardinage ou de bricolage) :

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

• 7 heures d'ouverture au public par semaine
mardi et jeudi 16h30-19h00

mercredi 16h00-18h00

• Pendant les vacances scolaires uniquement
le jeudi 16h00-19h00

CANTON LE PONT DE CLAIX

Sandrine MARTIN-GRAND et Pierre GIMEL

Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre. Prenez rendez-vous avec leur collaboratrice au 04 76 00 37 47 ou par mail :

nathalie.beranger@isere.fr

EAUX ET VOIRIES

Voirie numéro vert 0 800 805 807

Mail accueil.espace-public@lametro.fr

Eau potable 04 57 04 07 77

Astreinte 04 76 98 24 27



GRENOBLE - ALPES
METROPOLE

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr

lundi : non-stop 8h30 à 15h30

mardi : 13h30 à 17h30

mercredi : 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

jeudi : fermé

vendredi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

au cœur de Saint-Paul - n°6 - décembre 2017

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000ex.

Directeur de publication : David RICHARD

Comité de rédaction : Marie Bernard, Cécile Curtet, Isabelle Lordey, David Richard, Flavie Bernard, Thierry Le Forestier, Denis Metzger et les jeunes élus du CMJ

Photos : Mairie de St-Paul / P. Engelmann / DR

Maquette et mise en page : © polartgraphic.fr

Impression : Imprimerie Fagnola
100 % papier recyclé (cyclus print)

